

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022

Objet	Rapporteur	Délibérations du Conseil Municipal
Ressources Humaines	Monsieur le Maire	<p><u>Création d'un emploi d'adjoint administratif et modification du tableau des emplois</u></p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide : de créer d'un emploi administratif permanent à temps complet au grade d'Adjoint Administratif d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée</p> <p>Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommée dans l'emploi seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012</p>
Ressources Humaines	Monsieur le Maire	<p><u>Indemnité d'Administration et de Technicité</u></p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide : d'attribuer, à compter du 1er mai 2022 de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) prévue par les textes susvisés aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires de droit public de la collectivité relevant des cadres d'emplois suivants</p> <p>Filière police :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ cadre d'emplois des gardiens-brigadier ▪ cadre d'emplois des brigadier-chef principal
Ressources Humaines	Monsieur le Maire	<p><u>Création d'un emploi d'attaché territorial et modification du tableau des emplois</u></p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide : de créer d'un emploi administratif permanent à temps complet au grade d'Attaché territorial d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée</p> <p>Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommée dans l'emploi seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012</p>
Urbanisme	Monsieur le Maire	<p><u>Acquisition des parcelles BM 42 et BM 43 au lieu-dit « les Prés du Moulin d'en Bas »</u></p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :</p> <p>Valider cette acquisition à l'amiable au prix total de 8 413 euros (frais de notaire en sus)</p> <p>Autoriser Monsieur le Maire à entamer les démarches d'acquisition auprès de l'office notarial de Maître Laurent NOLLOT à PONT STE MAXENCE et signer tous les documents inhérents à cette acquisition</p>
Affaires Financières	Monsieur le Maire	<p><u>Demande d'un fonds de concours auprès de la CCPOH</u></p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes des Pays Oise et Halatte en vue de participer au projet d'installation d'éclairage leds dans les salles communales, à hauteur de 50% du montant du projet, dans la limite de 10 000 € sur le montant HT du projet d'autoriser Le Maire à signer tout acte afférent à cette demande</p>

Fait à Verneuil-en-Halatte le 29 avril 2022

Le Maire
Philippe KELLNER

